

## **DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL**

**Réunion du 20 juillet 2006**

**N° 01.22      PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE (ESSOR).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

Vu la délibération N°01.05 en date du 30 novembre 2005 relative à la politique régionale en matière d'économie sociale et solidaire,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Région pour 2006,

Vu le règlement général des interventions de la Région,

Vu le rapport N° 01.22 soumis au vote de l'assemblée,

Considérant :

La SCOP MJN Nîmes Grand Sud basée à Nîmes (30) est une filiale du groupe MJN qui vient d'être créée pour développer une activité d'insertion dans le secteur multiservices sur l'agglomération nîmoise et le Sud Gardois.

Pour assurer le développement de cette nouvelle filiale, qui proposera dès la fin de l'année 18 postes de travailleurs en insertion, un directeur doit être recruté.

Le coût annuel de ce recrutement est de 42 000 € ; il est proposé de le subventionner à hauteur de 21 000 €, le solde étant financé par l'entreprise.

Le Conseil Régional, sur avis de la Commission Développement Economique, Recherche, Emploi, Economie Sociale et Solidaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'individualiser cette opération telle qu'elle figure en annexe I et de prélever les crédits correspondants pour un montant de 21 000 € au chapitre 961 article 657 du budget de la Région

– d'autoriser le Président à signer la convention avec la SCOP MJN Nîmes Grand Sud selon le modèle type adopté par délibération N° 01-71 de la Commission Permanente du Conseil Régional le 30 juin 2006.

Le Président  
Georges FRÊCHE

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
PROGRAMME 11 FAChapitre 961  
Article 657

N° Dossier	Bénéficiaire	Objet	Dépense Subvent.	Subvention
<b>Département du Gard</b>				
06009555 01	MJN NIMES GRAND SUD NIMES	Recrutement d'un cadre de direction	42.000	21.000
<b>TOTAL</b>				<b>21.000</b>